ABONNEMENT DE L'ABEILLE

Abonnement, une année d'avance $12

[illegible] la campagne, trois fois par [illegible] année d'avance, 10

CABOTAGE.

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS ET NEW-YORK

PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLÉANS & BOSTON

HARROD & DARLING, rue de la Commune.

FORT HUDSON ET BAYOU SARAH.

Steamer Paquet LUDA, capitaine Thomas Clark.

Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark, fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus, il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à dix heures A. M., à son retour il partira du Bayou Sarah tous les mercredis à dix heures A. M., et du Port Hudson les mêmes jours après l'arrivée des chars du rail-road. Il prendra aussi du fret pour Louisiana, ayant un engagé à toucher régulièrement et chaland.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

22 oct—6 mois — JENKINS & BONNER, 14 rue de Chartres.

MALLE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE REGULIER.

Pour Bayou Sarah et tous les ports intermédiaires.

Le solide et bon marcheur steamboat BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, commencera ses voyages réguliers en partant de la Nouvelle-Orléans, les [illegible] à 10 heures A. M. précises, et du Bayou Sara les [illegible]

[illegible] porter la malle les [illegible] la plus grande promptitude à [illegible]

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.

Arrangement pour l'Eté.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, tirant peu d'eau, capitaine J. A. Bonneval, partira de la Nouvelle-Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie, pour les jours susdits [illegible] tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque [illegible] Covington à 7 heures précises.

[illegible] passage s'adresser au capitaine ou à J. A. BONNEVAL.

[illegible] Nelle Orléans et Mobile.

Le steamer ECHO, capitaine H. Little, [illegible] reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis [illegible] pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — GINN & DUNN, 54, Nlle. Levée.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la baie St. Louis, Passe Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoulas.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Linbert, partira [illegible] des chars de [illegible] samedis après l'arrivée [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à — PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle. Levée.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—Un brick de première classe, de [illegible] On préférerait un fret pour les Antilles. S'adresser à — FOSDICK & BRO. 66 Camp. 29 nov

POUR FRET OU CHARTRE.

Le brick danois nommé ANNA CECILIA, capitaine C. C. Fisher, du port d'environ 220 tonneaux. Pour les conditions s'adresser à W. FREHN, 46 Douane.

[illegible] port de 10 tonneaux, [illegible] S'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 rue du Camp.

A AFFRETER. [illegible] capitaine Wiley, [illegible] peu de jours; elle [illegible] voilière et en parfait [illegible] s'adresser à J. ROBERT & Co., rue des Magasins. 11 nov

A VENDRE OU A AFFRETER—Le brick américain SAM HOUSTON. Pour les conditions s'adresser à — ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

ON A BESOIN

[illegible] à 600 tonneaux pour aller dans [illegible] S'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 rue du Camp.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN

[illegible] Assurances sur la vie, et [illegible] les compagnies [illegible] la vie d'individus [illegible] la direction de cette [illegible] la clause de sa charte qui [illegible] des assurances sur la vie, à des primes [illegible] même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres qui font des assurances sur la vie dans toute la généralité [illegible] fait aucune augmentation pour la différence de climat.

[illegible]

CH. BRIGGS, secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1841

CETTE banque tire à vue sur New-York. — O. MILTENBERGER, caissier. 26 oct

A VENDRE, par le soussigné, en débarquement du navire Eduard, de Bordeaux: [illegible] vin rouge; [illegible] vin blanc; [illegible] de Frontignan; [illegible] guignolet; [illegible] huile; [illegible] vermicelle et macaroni; [illegible] fruits au vinaigre; [illegible] sardines, [illegible] cèpes à l'huile, 10 do marons [illegible]

13 caisses vin rouge St Julien bouchées en verre; [illegible] Lafitte do.

C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

TOILES—Les soussignés ont en magasin et actuellement en débarquement un grand assortiment se composant de [illegible] en pièces et 1-2 pièces 4-4. [illegible] platilles 4-4, convenable pour le [illegible] toile [illegible] 4-4, qu'ils offrent à [illegible]

WM. G. HEWES & Co, rue Natchez.

VÊTEMENTS POUR NÈGRES. [illegible] à bon marché.

MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville enc. Vieille-Levée.

CHARRETTES, roues, wagons &c. &c., actuellement en débarquement de la Barque Joséphine de Philadelphie, un grand assortiment de roues pour plantations pour bœufs et pour wagons à 2 et 4 chevaux pour plantations avec [illegible] les meilleurs matériaux [illegible] à vendre par — JAMES D. DENEGRE, 15, rue de la Douane.

[illegible] un grand assortiment [illegible] E. J. WHITE.

[illegible] 39 et $40 la douzaine [illegible] BATAILLE & BIGEY, 86, rue de Chartres. 18 nov

CIGARES [illegible] qualité commune à vendre par — W. GRANT, 28, rue de la Douane. 20 nov

UN [illegible] magasin pour 1000 barils ou l'équivalent pourra [illegible] rue de la Vieille-Levée No. 74, à conditions raisonnables. S'adresser à J. CHALARON.

L [illegible] du Mexique, en débarquement de la [illegible] R. D. BLOSSMANN, 30, Bienville.

S [illegible] KOHN, DARON & Co, 66, rue Bienville.

[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

100 [illegible] de la Havane, en magasin, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28, Vieille Levée.

400 Caisses limons frais de Malaga, 10 barils amandes, en magasin, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, V. Levée.

150 BARILS sucre raffiné de Boston, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

T [illegible] à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

R [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

[illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

B [illegible] en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier. 20 nov

PELLETRIE et racine serpent—18 balles peau de chat [illegible] racine de serpent, en débarquement, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 38 et 39 nouvelle Levée. 20 nov

A VENDRE par J. & L. GARNIER, rue Royale, No [illegible] demi pipes Eau de vie, 4me. preuve, marque de Du- [illegible] 5 nov

BROUETTES—100 brouettes de Philadelphie convenables pour travailler sur la Levée, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 15, rue de la Douane.

MACHINES A VAPEUR.

Les [illegible] agents de Goodlow & Coon, de Cincinnati, [illegible] pour la confection de machines à [illegible] presses à coton [illegible] FRERET BROTHERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ANDREWS & BROTHERS ont transporté leur comptoir au No. 70 de la rue du Camp. 3 sept

AUX HABITANS ET AUTRES.

Reçu par le navire Martha Washington, deux ânes de Malte garantis pur sang, ayant 13 mains de haut, en bon ordre. Pour plus amples informations, s'adresser à ALEXANDER GOW, 29, rue Bienville. 19 nov

[illegible] LIVERPOOL. Le navire LELIA, capitaine [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à [illegible] rue de la Commune

[illegible] New-York, 40 jours de vue, à vendre par WOOD & SIMMONS, 50 Magasins.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de John Y. Davis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons [illegible] lesquelles le compte présenté par Samuel Davis, tuteur de la succession de John Y. Davis, décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

1 dec — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION DE EDWARD HOLLANDER.—Vente par le Régistre des Testaments—Mardi quatorze décembre 1841, à 10 heures du matin, dans la rue Bienville, entre les rues Rampart et Bourgogne, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du 23 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Edward Hollander.

Les effets mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions comptant.

1er dec — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION de Victoire Galland, f. c. l., épouse divorcée de T. Urquhart, h. c. l.—Vente par le Régistre des Testaments.—Lundi le treize décembre 1841, à dix heures du matin, dans la rue St. Claude, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Victoire Galland, f. c. l., épouse divorcée de T. U. quhart, h. c. l., les effets mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions: comptant. — W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 1 dec

PAR LE MARSHALL.

K. Moore vs. J. Stringer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Ths. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 3 de décembre 1841, à midi, à mon magasin de dépôt, passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti:

Un lot de meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions, comptant.

25 nov — CHS. CLAIBORNE, Marshal.

P. Pesquier vs. S. Vines—S. Combe, vs. le même.

EN vertu de deux ordres de fi. fa. à moi adressés par l'honorable F. M. Onyol, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 de décembre 1841, à midi, à mon magasin de dépôt Passage de la Bourse entre les rues St. Louis et Conti,

Un lot de cigares, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

29 nov — CHS. CLAIBORNE, marshal.

L. A. Pigneguy vs. Baudoin.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable G. Preval juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 de décembre 1841, à dix heures A. M. sur la place St. Antoine derrière la Cathédrale.

Un cheval, avec selle et bride.

Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

29 nov — CHS. CLAIBORNE, Marshal.

F. Boquille vs. Veuve B. Dede et [illegible]

EN vertu d'un ordre de fieri facias [illegible] l'honorable G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 4 de décembre 1841, à midi, à la Bourse de [illegible] St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Deux lots de terre désignés par les nos. 21 et 24, de l'îlet no. 92, à un plan dressé par L. Surgi, daté le 19 mars 1830, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.

Le lot no. 21, formant l'encoignure des rues de la Force et Espagne, mesure 32 pieds de face à la rue d'Espagne, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue de la Force, et le no. 24, mesure 32 pieds de face à la rue de l'Espagne, sur 104 pieds de profondeur.

Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions:—Comptant.

1er nov — CHS. CLAIBORNE, Marshal.

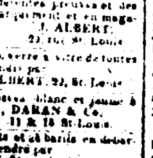

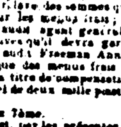

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugénie et l'Hindú, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre, située rue des Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs. 9 juil

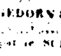

GRAINES fraîches de jardinage, de ferme et de fleurs, garanties de la récolte de 1841. Le soussigné vient de recevoir par les navires Mississippi de New-York, Sarah Hand de Philadelphie, un grand assortiment de graines, venant des meilleurs cultivateurs du Nord; [illegible]

Les jardiniers, habitants, [illegible]

[illegible] W. J. DINN. 13 nov — 11 rue de la Douane enc. Tchoupitoulas.

MARBRE.

LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière: il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, tombes, monumens funéraires de toutes descriptions, statues et autres ornemens en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entrepreneur les ouvrages en marbre ci-dessus décrits à des prix modérés.

Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, [illegible] St. Pierre et Orléans. 5 nov — [illegible]

WAGONS, CHARRETTES, DRAYS, ROUES [illegible] wagons à 2 et 4 chevaux [illegible] 10 charrettes à briques et à bois, 25 charrettes différentes grandeurs, 10 drays à coton avec essieux en fer, 50 drays communs, 10 charrettes à bras.—Ta presses pour les différentes dimensions, 60 brouettes, 10 diables. Tous ces articles ont été manufacturés à Philadelphie et sont faits des meilleurs matériaux. — CH. BYRNE, 166, Tchoupitoulas. 3 sep

A LOUER une maison à trois étages située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et des Remparts. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St-Louis. 1er dec

A LOUER—une maison haute en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9 St Louis. 1 dec.

A LOUER—une maison haute en briques, située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis. 1er dec

A LOUER le vaste magasin situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon, présentement occupé par Messieurs J. A. Merle & Co. S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St-Louis.

A LOUER dans la maison située rue Toulouse entre Chartres et Royale, vis-à-vis la Banque des Citoyens, le magasin faisant face à la rue et celui de dépôt qui est au fond de la cour. Ce dernier est très vaste. Il y a un rail pour y entrer les marchandises. S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St Louis. 1er dec

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Foucher.

Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas Nos. 82 et 84, donnant sur la rue du Commerce.

Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 38, donnant sur la rue du Commerce.

Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 26 et 28.

Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.

S'adresser à — PETERS & MILLARD, 34, Vieille-Levée. 26 oct

A LOUER—Un comptoir et les deux étages supérieurs du magasin rue Tchoupitoulas, No 17. S'adresser à THAYER & CUSHING 21 n

A LOUER—Deux magasins spacieux sis rue de la Victoire près le rail road Pontchartrain.

Deux maisons confortables à deux étages, sises rue Conti entre les rues du Quartier et de l'Hôpital.

Une maison à deux étages sise rue Gallatin entre Condé et Levée.

Plusieurs offices dans le passage de la Bourse. S'adresser à

4 oct — F. DE LIZARDI & Co, 32 Bienville.

A LOUER—Une maison pour résidence de famille; sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, écurie et remise. S'adresser à B. & A. SOULIE, 3 oct — rue Bienville, au premier.

A LOUER.

Le magasin sis à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 60 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques [illegible]

AUSSI. Le magasin à trois étages [illegible] rue du Camp. Le premier étage a 80 pieds sur 25, et [illegible] étage 60 pieds sur 25.

Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.

Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à

17 août — LA BANQUE DU GAZ.

CAFÉ—400 sacs St-Domingue et 300 Rio, à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée. 26 n

INDIENNES—50 caisses assorties, nouveaux dessins, à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée. 26n

HABILLEMENTS—250 caisses convenables pour la saison, à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée. 26 n

FARINE—1000 barils superfins, marque de choix, en magasin et en débarquement à vendre par M A ROBITAILLE, 77, Commerce. 26 n

AVOINE—600 sacs en débarquement, à vendre par M A ROBITAILLE, 77, Commerce. 26 n

SACS de Paris—150 paquets, grandes dimensions, à vendre par M A ROBITAILLE, 77, Commerce. 26 n

SON—600 sacs à bord d'un chaland, à vendre par M A ROBITAILLE, 77, Commerce. 26 n

ARTICLES divers—3500 pieds de pierres de banquettes, 30 caisses sirop de limon, 100 douz. chemises en toile et en coton 150 douz. blé noir, 50 quarts do à vendre par FOSDICK & BRO, 66 Camp. 26 nov

SALSEPAREILLE à vendre par J. ROBERT & Co, 3 Magasins. 26 nov

VIN DE MALAGA sec et doux, en quart de barriques et barillets, quelques caisses d'amandes et raisin sec M. R. à vendre par J. ROBERT & Co, 3 Magasins. 26 nov

CAFÉ de Rio—1200 sacs café Rio, en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 3 Magasins. 26 nov

CIGARES principes, à vendre par J. ROBERT & Co, 3 Magasins. 26 nov

CIGARES de la Havane. En débarquement du [illegible] Osceola, 60,000 cigares Pascual, 50,000 canones, et un grand assortiment constamment en magasin et à vendre par J. ROBERT & Co, 3 Magasins. 26 nov

CUIVRE—Un lot de vieux cuivre en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

SUCRE DE LA Havane—Blanc, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 26 n

GENIEVRE de Hollande—30 pipes supérieure, en débarquement du brick Haute de Rotterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 26 nov

RAVENS DUCK—8 balles ravens duck de Russie, très forte, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 29 nov

FUSILS—160 fusils de Traite, reçus par le navire Fairfield et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St Louis. 29 nov

CAFE de la Havane—104 sacs café en débarquement du steam ship Alabama et à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint Louis. 29 nov

HUILE d'olive grandes bouteilles, en paniers et en caisses, en magasin et à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint Louis. 29 nov

BLANC de plomb—800 kegs blanc de plomb en débarquement du navire Frankfort à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 30 nov

PLOMB à gibier—1000 sacs de tous numéros, en débarquement du navire Frankfort, et en magasin, à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint Louis. 30 nov

TOILE à voile anglaise—350 pièces blanche et demi-blanche de qualité supérieure, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 30 nov

TOILE à voile de Russie et de coton—Un grand assortiment de Pane et l'autre, en numéros assortis et des meilleures marques, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT, 22, rue Saint Louis. 30 nov

CHAMBERRIES de Boston en barils de toute dimension, arrangés particulièrement pour le marché, et montédébarqués, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 30 nov

SARRASIN et beurre de Goshen, [illegible] THAYER & CUSHING, 67, rue Tchoupitoulas. 30 nov

BLANC de baleine—[illegible] THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 30 nov

W [illegible] CLAYMER, BRITTON & SWIFT, 48 Tchoupitoulas.

[illegible] CLAYMER, BRITTON & SWIFT, 48, Tchoupitoulas.

SIROP de limon—10 caisses, à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp.

CHEMISES et Chapeaux, dernièrement reçus, et à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp.

TABAC—[illegible] tabac de la Virginie, à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp.

[illegible] WOOD & SIMMONS, 8, Magasins.

[illegible] WOOD & SIMMONS, 8, Magasins.

[illegible] WOOD & SIMMONS, 8, Magasins.

SAUMONS [illegible] STETSON & AVERY, 65, Gravier.

BEURRE et Fromage de Goshen, à vendre par STETSON & AVERY, 65, Gravier.

VIN [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

500 [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

TABAC [illegible] STETSON & AVERY.

MARCHANDISES du Pays—Coton Lowell [illegible] STETSON & AVERY, 65, Gravier.

TOILE, Corde, Emballage et cordage de Manille, à vendre par STETSON & AVERY, 65, rue Gravier. 1 dec

CAFÉ de Java—[illegible] STETSON & AVERY, 65, rue Gravier.

SUCRE [illegible] en magasin à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MAQUEREAUX [illegible] NORCROSS & FOSDICK.

[illegible]

CHOUX et vinaigre—50 barils cidre du nord, [illegible] NORCROSS & FOSDICK.

M [illegible] 200 pièces à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

E [illegible]—500 vides de 12 à 14 gal. [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

[illegible] et corde d'emballage—[illegible] LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

[illegible] LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

PORC—[illegible] LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

WHISKEY—50 barils en débarquement [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 1 dec

LIN-EYS et ficelle—14 balles à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 1 dec

BŒUF—[illegible] barils, mess, 78 do prime et 100 [illegible] inspecté à vendre par BOGERT & HAWTHORN, [illegible] Gravier.

LARD—50 barriques plats côtes et 5 do épaules fumées de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, [illegible] Gravier.

TOILE [illegible] FERGUSON & REID.

[illegible] CH. C. SACKETT & Co, 36, Poydras.

WHISKEY—[illegible] CH. C. SACKETT & Co, 36, Poydras.

SAINDOUX—200 barils [illegible] CH. C. SACKETT & Co, 36, Poydras.

PORC—200 [illegible] CH. C. SACKETT & co, 36, Poydras.

LARD—100 barils en débarquement du steamboat [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 11 Poydras.

[illegible] JOSEPH LANDIS & co. 11 Poydras.

[illegible]

[illegible] 2 dec

D [illegible] New-York [illegible] J. W. STANTON & Co., 21, Poydras.

POISSON, Dune, &c—100 caisses harengs, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 74, Camp.

CAFE vert de la Havane [illegible] J. N. BERTHOUD, 40 rue Royale, entre Bienville et Douane.

SUCRE de la Havane [illegible]

B [illegible]

HUILE—[illegible] HERMANN [illegible]

COUVERTURES blanches [illegible] A. C. LABATT, [illegible] 27 nov

COTON, [illegible] indiennes, &c. de toutes qualités, [illegible] à vendre par A. C. LABATT, [illegible]

BASIN [illegible] Un grand assortiment à vendre [illegible] A. C. LABATT, [illegible] 27 nov

MARCHANDISES SÈCHES—Les soussignés [illegible]

[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES POUR DU COMPTANT

PEET & NORTH, rue de Chartres no 13, offrent à vendre les marchandises suivantes, pour du comptant, savoir:

250 balles coton écru Lowell pour nègres [illegible]

Oswaburgs de la Virginie, supérieurs, coton écru 3, 4, 5 et 6 4 de large, Linseys de Lowell, croisés, rouges, bleues et à carreaux, Kerseys, Malbary Mills, Victoria et Washington, satinets imprimés assortis, bleu, gris et foncés, indiennes américaines foncées, [illegible]

[illegible]

Les habitants et les marchands sont respectueusement invités à examiner les marchandises détaillées ci-dessus avant d'acheter ailleurs. — PEET & NORTH, 13 rue de Chartres. 19 nov

[illegible] TOOLE & BARRETT, No. 20, rue de Chartres. 17 sep

JOSEPH HARROD. FRANCIS D. DARLING

HARROD & DARLING, [illegible] agent de la ligne de paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Boston [illegible] Rue de la Commune [illegible]

RÉFÉRENCES.

Hon. Abbott Lawrence, Chandler, Howard & Co. Fairfield, Lincoln & Co. Kimmerson, Harris & Potter, Josiah Macy & Son,—New-York, Child & Hopper,—Mobile, Charles Harrod,—Nouvelle Orléans, L. V. A. G. Fauvell & Co., Richardson & King, — St. Louis. J. C. Parkhurst.—Cincinnati. 17 nov.

BLASCO & SIMIDEI,

Négociants commissionnaires. 14 juin — 26, rue de la Commune.

MAGASIN DE COMESTIBLES,

Encoignure Royale et Dumaine.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de vins et de provisions de toutes espèces, consistant en:

Vins rouges en barriques et en caisses, tels que Lafitte, Margaux, St Estephe, St Julien.

Vins de Marseille, Bergasse, Bandol, Elisée Bans, Vins blancs, Sauterne, Haut Barsac, Graves, en demi-barriques et en caisses de 12 et 24 demi-bouteilles.

Vins de Bourgogne, Chambertin, Clos-Vougeot, Nuits, en bouteilles et demi-bouteilles.

Vins de Champagne en paniers de 12 et 24 demi-bouteilles.

Vins du Rhin, Hockeimer,

Conserves alimentaires, telles que sardines à l'huile, pâtés de lièvre, foie de Strasbourg, perdreaux, cailles, alouettes, bécasses, bécassines, petits pois, cèpes, ortolans.

Moutarde de Maille, Saucissons de Lyon.

Fromages de tête de maure, Gruyère, Neufchâtel.

Fruits à l'eau-de-vie, tels que fraises, poires, pêches, abricots, prunes, groseilles.

Jus de groseilles framboisé pour limonades et sirops.

Confitures d'Angers.

Anchois à l'huile, surfines et superfines.

Cerises à l'eau de vie, fruits assortis, prunes et abricots.

Curaçao de Hollande en bouteilles et demi-bouteilles.

Absinthe de la marque V. L.

Kirshwasser.

Salaisons assorties, thon mariné, anchois à l'huile, olives.

Prunes sèches en paniers.

Vermicelle et Macaroni.

Les familles pourront continuer à s'approvisionner de vin de Bordeaux à raison de dix bouteilles pour une piastre. 29 nov—1m — B POUVERIN.

CONSERVES alimentaires—20 caisses de 24 boîtes sardines à l'huile; 20 caisses de 40 demi boîtes do

10 caisses de 36 deux tiers do. sardines à l'huile.

4 caisses de 25 demi boîtes sardines, crues à l'huile.

10 caisses petits pois au naturel en grands et demi-[illegible]

[illegible] accommodés [illegible] à l'huile en grands et demi [illegible] anchois, [illegible] fruits assortis [illegible]

[illegible] à des prix très accommodants [illegible] VALETON & Co. Encoignure Royale et Douane.

[illegible] trillées en blanc, [illegible] Organdy [illegible] à bordures, [illegible] Kirshwasser, [illegible] 1re qualité, Vins de [illegible] de différens prix et qualité supérieure, [illegible] en détail [illegible] du navire Severn: [illegible] douzaines chaque chapeaux et capottes [illegible] du mieux fait et du plus nouveau, [illegible] GEORGE LIENNE. 22 nov — rue Toulouse 19, entre Chartres et Royale.

PAR l'arrivage, de l'Ohio, les soussignés ont reçu les [illegible] nouveaux dessins de W [illegible] à Paris [illegible] H. SCHOONMAKER, 37 Chartres.

500 PANIERS huile d'olive superfine en magasin et à vendre en lots convenables [illegible] FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 26 rue St. Louis.

FRUITS dans leur jus, &c—Reçu par le navire Columbus, et à vendre en gros et en détail;

90 caisses fruits assortis;

150 do liqueurs superfines assorties;

10 do figures en porcelaine;

10 do curaçao blanc;

10 do eau-de-vie Dentaire;

20 do fruits à l'eau de vie;

200 caisses cerises à l'eau de vie de Paris;

24 douz. aux pots moutarde de Maille.

3 nov — R. LATAPIE, rue de la Vieille Levée, no. 70.

EAU-DE-VIE, Cognac de différentes preuves et des [illegible] en débarquement et en magasin [illegible] J. ALBERT, 22, St. Louis.

VAISSELLE—[illegible] verre à vitre de toutes [illegible] J. ALBERT, 22, St. Louis.

SUCRE de la Havane—200 caisses blanc et jaune à vendre par GARTIN, DARAN & Co, 11 & 13 St-Louis.

SUCRE et mélasse—12 boucauts et 24 barils en débarquement du S B Peruvian à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75 rue des Magasins. 21 nov

FLANELLE blanche de Saxe, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 rue Royale.

BONNETERIE—Un grand assortiment dernièrement reçu à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30, Royale.

DENTELLES [illegible] HAGEDORN & CRAMER 30 Royale.

TABAC—[illegible] à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.

BEURRE—10 firkins supérieur et frais de Goshen en débarquement de l'Olivier, 34 do do de Frankfort, à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras.

INDIENNES convenables pour le marché mexicain à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Royale. 29 nov

MOUCHOIRS de Madras—Quelques caisses de qualité supérieure, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30, Poydras.

GANTS de soie et mitaines dernièrement reçus, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 rue Royale.

BANDANNES de 1, 2 et 3 gallons en magasin à vendre [illegible] HAGEDORN & CRAMER, 30 R [illegible]

A [illegible] LYALL & DAVIDSON, [illegible]

CIGARES [illegible] de la Havane [illegible] CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée.

CABANS—200 nommés excellents [illegible] en magasin à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée.

VINS—barriques vin rouge de Catalogne, 200 barils do Malaga sec, 20 barils do de vin d'Espagne, 9 do de Porto, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée.

TABAC de St. Yago et de Cuba—300 balles de tabac en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 28, Vieille Levée. 27 nov

INDIENNES—[illegible] caisses [illegible] à vendre [illegible] PEET & NORTH, 13, rue de Chartres.

CIDRE—[illegible] barillets de Sur le de Boston, en magasin à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée.

HUILE de Baleine—1500 gallons blanchie et non blanchie, à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée.

BLANC de Baleine—1000 caisses New-Bedford et Nantucket, de différentes marques, à vendre par W FROST & co. 28, Vieille Levée.

SAVON—1000 caisses Boston No. 1. en magasin, à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée. 26 n

COTON de Lowell—50 balles 3/4 et 7/8 à vendre par W FROST & co. 28, Vieille Levée.

POIVRE—[illegible] à vendre par W FROST & co, 28, Vieille Levée.

2000 [illegible] F. TIO, 56 Ste Anne.

[illegible] de Campêche, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne.

[illegible] F. TIO, 56, Ste. Anne.

2000 [illegible] F. TIO, 56, Ste Anne.

500 [illegible] à vendre par F. TIO, 56, St. Anne.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par F. TIO, 56, Ste Anne.

WHISKEY de Monongahela en magasin et à vendre par B. VALLS, 35, Gravier.

AMANDES douces et amères écossées, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier. 18 nov

SUCRE blanc de la Havane—65 caisses, à vendre par B. VALLS, 35, Gravier. 18 nov

BARILLETS—50 caisses de toutes grandeurs, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

CHARBON—30 barriques supérieure, adressées longues [illegible] à vendre par LEVI H GALE, 91, Commune. 26 n

CAFÉ de Rio de qualité supérieure, à vendre en magasin par WILLIAM FREHN, 46, rue de la Douane. 26 n

TOILE d'Emballage de Dundee, 44 pouces et autres, à vendre par WILLIAM FREHN, 46, rue de la Douane.

SEL d'epsom, alun et blanc de plomb—40 barils sel d'epsom de Baltimore; 30 barils alun do. 100 barils blanc de plomb, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune. 17 nov

MEDECINE et préparations chimiques—30 ballots médecines fraîches et préparations chimiques, venant d'arriver d'Europe, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 29, rue de la Commune. 17 nov

GELEE de Goyave—3 barils reçus par le steamer Natchez, à vendre par B. VALLS, 35, rue Gravier. 18 nov

CIGARES. Un assortiment complet constamment en magasin, à vendre par B. VALLS, 35, rue Gravier. 18 nov

CIGARES de la Havane, marque Esperanza, canones, [illegible] et un grand assortiment d'autres marques, à vendre par F. TIO, 56, Ste. Anne. 13 nov

TABAC—4o surons tabac de 1, Havane, première qualité, à vendre par F. TIO, 56, rue Ste. Anne. 13 nov

BŒUF—300 barils prime à vendre à bon prix, à l'inspection pour clore une facture par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 nov

BEURRE de Goshen—80 caisses en magasin à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 nov

SAINDOUX—1500 barillets en feuille 1re qualité, à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 n

JAMBONS enveloppés—20 tierçons très supérieurs à vendre en magasin par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 nov

FARINE—300 barils à vendre par FERGUSON & REID, 20 rue Poydras. 22 nov

GRAISSE—284 barillets qualité supérieure, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 92, rue Gravier. 24 nov

JAMBONS enveloppés—24 barriques à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 92, rue Gravier. 24 nov

CITRONS lyonnais et Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 92, rue Gravier. 24 nov

POIVRE noir de Sumatra à vendre par GEO. GREEN & BROTHERS, 92, rue Gravier. 24 nov

VINS en caisses—600 caisses vin rouge St. Julien, en débarquement du navire Etna venant de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St. Louis. 23 nov

BLANC DE BALEINE.—1000 caisses de différentes marques, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53 rue des Magasins. 10 nov

INDIENNES en caisses, nouveaux dessins, actuellement en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L.A. LEVY Jnr, 30 rue Douane. 18 nov

COUVERTURES—5 balles 3 points pesant de 9 à 10 liv. la paire, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par L. A. LEVY Jnr, 30, rue de la Douane. 18 nov

COUVERTURES de couleur—5 balles trois points épais, écarlates, bleues et vertes, en magasin, à vendre par L. A. LEVY Jnr, 30, rue de la Douane. 18 nov

GINGHAMS—1 caisse à carreaux, ayant droit au drawback, à vendre par L. A. LEVY Jnr, 30, rue de la Douane. 19 nov

EN la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, ce vingt troisième jour du mois d'octobre mil huit cent quarante un, dans la soixante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique; [illegible]

Par devant moi [illegible] Grima, notaire public, commissionné, dûment [illegible] pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, y résidant, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés;

Ont personnellement comparu:

Monsieur George W. Buford, demeurant dans la paroisse [illegible] Etat, et Messieurs [illegible] Freeman Annable, [illegible] et Amédée Achille Baudouin, tous [illegible]

[illegible]

Lesquels comparants ont déclaré qu'en vertu d'un acte de la Législature de cet Etat intitulé: "Acte pour autoriser les sociétés spéciales en anonymes et pour en régler les bases" approuvé le 13 mars 1837, ils se sont réunis pour former, et ont en effet, formé entr'eux et le dit sieur James Berthoud, une société spéciale qui sera établie en cette ville de la Nouvelle-Orléans sous le titre, la raison ou le nom de "La Compagnie du Phénix" et de laquelle ils ont, d'un commun accord, arrêté et établi les bases de la manière suivante, savoir:

ARTICLE 1er.

Le domicile de la dite société est fixé dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, et ses opérations auront pour but de remorquer toutes espèces de bâtimens sur le Mississippi soit en montant, soit en descendant le fleuve, de remorquer toute espèce de navires depuis le Port de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à la mer et depuis la mer jusqu'au Port, et de porter secours aux navires échoués ou en détresse dans le voisinage des Passes, le tout au moyen du bateau à vapeur le Phénix que les associés ont nommé entre eux pour acquis et se proposent d'entretenir pour les effets ci-dessus.

ARTICLE 2ème.

Le fonds capital de la dite Compagnie sera de la somme de vingt deux mille piastres, divisée en vingt deux actions de mille piastres chacune, et il sera émis par la société en faveur des actionnaires des certificats d'actions qui devront être signés par l'agent général ci-après nommé de la dite société; le dit Freeman Annable met dans la dite société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions du fonds capital de la société, et représentant sa part et portion dans le dit bateau à vapeur le Phénix, dont le titre est en son nom. Le dit Amédée A. Baudouin met dans la dite société, la somme de quatre mille piastres, montant de quatre actions du dit fonds capital, le dit sieur James Berthoud, la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital, le dit Stephen Herriman met également la somme de deux mille piastres, montant de deux actions du dit fonds capital, et le dit sieur George W. Buford met dans la société la somme de sept mille piastres, montant de sept actions du dit fonds capital, lesquelles sommes respectivement payées en plein par les parties aux membres à l'effet de former le dit fonds capital dont ils sont aujourd'hui les détenteurs dans les proportions sus mentionnées, ont été employées à l'acquisition du dit bateau à vapeur le Phénix, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

ARTICLE 3ème.

Aucun des actionnaires de la dite société ne sera responsable des pertes ou dommages ni des dettes ou obligations de la société au delà du montant de ses actions.

ARTICLE 4ème.

La durée de ladite société est fixée à deux années entières et consécutives, qui ont commencé le seize septembre mil huit cent quarante un [illegible] à moins que les actionnaires ne conviennent de dissoudre ladite société plus tôt, en se conformant aux dispositions de la section onze de l'acte législatif sus-relaté.

ARTICLE 5ème.

La direction de toutes les affaires de ladite société est confiée audit sieur Amédée A. Baudouin qui est, par les présentes, nommé le directeur, l'agent général et le trésorier de ladite société. Ledit directeur et agent devra avoir et tenir des livres réguliers dans lesquels seront relatées toutes et chacune des opérations, démarches, affaires et transactions, ainsi que tous et chacun des comptes, recettes et débourses de ladite société. Il devra en outre faire, à la fin de chaque mois, un état de situation des affaires de ladite société, pour être soumis avec toutes les pièces à l'appui, le premier de chaque mois aux actionnaires susnommés qui, à la fin de chaque [illegible] partageront au prorata les bénéfices nets de ladite société, si aucuns il y a, et ledit agent recevra pour ses services, une commission de deux et demi pour cent sur les recettes brutes de ladite société.

ARTICLE 6ème.

Le capitaine Freeman Annable est chargé du commandement du bateau à vapeur le Phénix qui doit être employé à remorquer, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de son devoir de tenir un compte exact de toutes les affaires qui se feront à son bord, et à la fin de chaque expédition, il remettra à l'agent de la société ci-après nommé de ladite compagnie, un rapport succinct de toutes les opérations qu'il aura faites; lequel rapport sera porté dans un livre tenu à cet effet par l'agent général, qui sera tenu d'en garder l'original afin de s'en servir comme pièce justificative; ledit Freeman Annable aura plein pouvoir de changer les officiers et les hommes de son équipage, pourvu, bien entendu, que les salaires par lui donnés n'excèdent pas ceux qui se paient habituellement aux gens employés à bord des remorqueurs. Il sera de son devoir, le premier de chaque mois, de faire le compte des dépenses du mois (portage bill) contenant une liste exacte des personnes employées à son bord, avec leurs noms, leurs occupations, leurs salaires et le temps qu'elles ont été, et employées à bord; il devra aussi, au bas du dit compte, faire un relevé des sommes qu'il aura payées pendant le mois pour les menus frais; lesquels compte et relevé seront remis audit agent général qui sur la remise des pièces justificatives qu'il devra garder par devers lui, paiera comptant audit Freeman Annable le montant desdits comptes, ainsi que des menus frais; et ledit Freeman Annable recevra, à titre de compensation pour ses services, un salaire annuel de deux mille piastres, payable à sa volonté.

ARTICLE 7ème.

Le dit Stephen Herriman est, par les présentes, nommé l'agent du dehors (out door agent) de la dite société, et devra en cette qualité s'occuper activement de l'arrivée et du départ de tous bateaux à vapeur le Phénix; il est de plus autorisé à faire tous contrats pour le remorquage des navires et à collecter toutes sommes dues à la société; il tiendra un livre séparé dans lequel seront portées toutes les sommes qu'il aura collectées, et sera, au moins une fois par semaine, soumettre ce livre audit agent général, et verser entre les mains de ce dernier toutes les sommes collectées. Et pour ses services ledit Stephen Herriman recevra cent [illegible] par mois.

ARTICLE 8ème.

Il est expressément convenu que la majorité des actionnaires [illegible] pendant la durée de la dite société [illegible] respectifs l'agent général [illegible] du dehors, aux nommés, et de les remplacer par [illegible] que le dite majorité avisera.

ARTICLE 9ème.

La commission allouée à l'agent général, les salaires respectifs de l'agent du dehors et du capitaine auquel est confié le commandement du bateau, ainsi que tous les frais relatifs à la remorque des navires, seront passés au débit du compte de profits et pertes; toutes les sommes collectées pour les services rendus par le dit bateau, seront portées au crédit du même compte, et le dividende revenant à chaque actionnaire sur la balance du dit compte sera porté en faveur du crédit.

ARTICLE 10ème.

Il est de convention expresse entre les parties que, pendant la durée de la dite société, aucun des associés ne pourra vendre les actions en totalité ou en partie, sans le consentement de tous ses co-associés; mais, que chacun d'eux pourra, avec le consentement de la majorité des actionnaires, hypothéquer ses [illegible] toutes et chacune de ses dites actions.

ARTICLE 11ème.

Advenant le décès [illegible] la présente société ou dans le cas de sa [illegible] fixe par les présentes pour sa [illegible] les affaires et intérêts de la dite société [illegible] à celui qui en sera alors l'agent général [illegible] dans le cas où le dit agent général [illegible] pas, la liquidation serait confiée à George W. Buford l'un des actionnaires sus-nommés; et il est bien entendu que, dans tous les cas, cette liquidation devra être faite et terminée dans un délai de trois mois qui commencera à courir du jour de l'expiration ou de la dissolution de la dite société selon le cas.

Dont acte;

Fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'étude, les jour, mois et an que dessus, en présence de Messieurs Théodore Guyol et Jacques Anatole Courtin, tous deux témoins compétents qui ont signé ces présentes avec les parties et moi, notaire, après lecture.

La minute est signée: G. W. Buford, A. Baudouin, James Berthoud par procuration, A. Baudouin, F. Annable, S. Herriman, Th. Guyol, J. Courtin, F. Grima, not. pub.

3 nov 30

CHARBON, BOIS, etc.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES du lac; SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St-Claude et Tremé. 1 juin

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. — CHS. GUESNARD. 26 juin

CHARBON—12,000 barils de charbon anglais de Cannel [illegible] et qui est particulièrement pour l'usage des familles à vendre par ALEX. GOW, 29 Bienville.

Dépôt de charbon, rue Dauphine entre Canal et Douane. 26 oct

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton.

NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gras coupé en grande longueur, et nous sommes prêts à passer des contrats avec les propriétaires de steamboats, de presses à coton, &c.

W. E. & R. MURPHY, 2 oct — 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

Aux propriétaires d'hotels et de restaurants.

LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne, de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, charbon de bois, cable, &c. &c.

Ils passeront des marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.

W. E. & R. MURPHY, 2 oct — 132 vieux Bassin et 137, Remparts.

BRIQUES—[illegible] briques à feu anglaises, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 2 oct — 132 vieux Bassin et 137, Remparts.

25,000 PIEDS planches embouvetées; 20,000 pieds de do de pin de 1 pouce et 1 1/4 pouce; 50,000 de do à la abris, 3/4, 3/4, 4/4 et 3/4, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 2 oct — 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel anglais, Anthracite et d'Ecosse, qu'ils offrent à des prix réduits. B. & A. SOULIE, 4 nov — 55, rue Bienville, au premier.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais et de Pittsburg, en trouveront un bel assortiment chez W. E. & R. MURPHY, 2 oct — 132, vieux Bassin et 137, Remparts.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de Jorette, idem à la Franklin, idem à sept et neuf plaques, poêles avec leur et grates de cheminées, de différentes formes.

Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 19, Nouvelle-Levée. 21 oct

LE soussigné offre à l'inspection et en vente, un grand et magnifique assortiment de TAPIS ANGLAIS ET AMÉRICAINS, choisis expressément pour ce marché et consistant en tapis, wilton, royal, bruxelles, à trois plis, double superfins, superfins, extra fins, et communs, le tout de dessins nouveaux et riches; ces tapis sont garantis entièrement laine et tissés et sont faits avec les meilleurs matériaux. Des tapis vénitiens pour escaliers riches, damassés et croisés, de différentes dimensions; paillassons de Wilton, de Bruxelles, en chenilles et étoffes; toile cirée patentée, pour planchers, provenant des meilleures manufactures anglaises et très-vieille, de toute dimension; tapis de cheminée de Canton, blancs et rouges 3/4, 6/4 et 6/4, tapis de piano et de tables, français; il pour tapis; garnitures de tapis, qu'il vendra à la pièce, à la yarde ou l'aunage que l'on désirerait.

Les articles susdits sont considérés comme étant les meilleurs qui se trouvent sur le marché, et l'assortiment est un des plus étendus que l'on puisse rencontrer en cette ville. Les termes de la vente seront favorables. S'adresser à l'entrepôt de H. SCHOONMAKER, 15 nov — 37 rue de Chartres.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.

MEAKINS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes espèces, (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, de bonnets, parapluies, &c. Les acheteurs [illegible] les prix que pour du comptant ou pour du bon papier [illegible] ville à courte échéance. 1 nov

A VENDRE en débarquement du navire Edward et Créole, venant de Bordeaux,

140 barriques vin rouge, Médoc, divers crûs.

300 caisses do do do

12 barriques do do do

100 1/2 do vin blanc Haut Sauterne et Barsac.

30 caisses do do do

30 1/2 pipes Cognac, Dupuy,

10 do do do 1819,

400 paniers Anisette, Champion,

100 do huile d'olive, superfine,

1 caisse eau de fleurs d'oranger,

20 do sardines à l'huile,

10 do Petits pois,

2 balles vermicelle,

1 do macaroni,

200 milliers bouchons fins,

4 balles papier à lettre.

AUSSI

10 malles chemises de couleur, Malhouse, à jabots et façon américaine, par — FRED. BONIS, 30, Vieille Levée. 19 nov

BAZAR PARISIEN

Encoignure Royale et du Maine.

M. NORMANDIN a l'honneur de prévenir qu'il mettra en vente, samedi 30 courant, les marchandises [illegible]

Dans son voyage de France, il s'est mis en relation directe avec les premières maisons de Paris, ce qui lui permettra d'offrir de très grands avantages sur tous les articles, tant pour la qualité que pour les prix.

Il a acheté cette année plusieurs articles pour dames, en lingerie et nouveautés, et comme on reconnaîtra, la supériorité de sa vente en ce genre. Jaloux de conserver la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour, il redoublera de soins et de surveillance à l'exécution des ordres qu'on voudra lui donner.

Ses rapports avec les meilleurs journaux de modes de Paris, dont son frère est un des collaborateurs, lui donne l'avantage de recevoir promptement leur apparition en France, tous les changements qui se trouvent dans les costumes. M. Julien, chargé spécialement de cette partie, et dont le talent est connu, sera au courant de tout ce qu'il y aura de nouveau.

Les nombreuses élèves, couturiers, qu'il a fait depuis qu'il dirige seul sa maison feront apprécier la nouvelle méthode qu'il a adoptée.

Ses salons de barbes et coupes de cheveux, sont assez connus pour la propreté et les soins qu'on porte aux clients; néanmoins il ne négligera rien pour le confortable de ceux qui les visiteront.

Un jeune homme qu'il a amené de Paris et qui a travaillé dans les salons les plus renommés, justifiera son désir de satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

NOMENCLATURE DES MARCHANDISES.

Objets de Dames.

Bonnets d'Italie, de mousseline, guipure en laine, de chenille, fichus en soie, de en filet, de en tulle, de brodés, collerettes, cols brodés, manchettes, cordelières, gants, soie et chevreau, forme jaunis perfectionnées, tours de gants, tabliers en taffetas, de brodés, mouchoirs de batiste brodés et unis, soutiens Crinoline, jarretières, bas de soie, de fil d'Ecosse, souliers pantoufles, fleurs pour chapeaux, coiffures, ornements dorés pour coiffures, or en gros parure, bracelets, épingles, broches, et carrés, [illegible] broches, de à la duchesse &c. &c. &c.

Objets pour hommes.

Chapeaux de soie [illegible] bas de [illegible] grecques en velours, de [illegible] bretelles à gants, bas de soie, de fil d'Ecosse, foulards, casquettes d'enfant, cravates en soie, de longues, de brodées, de satin, drap et cachemire, cols Multiformes brevetés, de en satin, cravates blanches, de couleur, bretelles sans patte nouvelle invention, gants de soie, de chevreau, de castor, manchettes, cordons et bijoux maçonniques, souliers de bal, cordons de montre, cannes, jongs, de bois divers, de à poignard, de plombée, de à pommeau, parapluies, cravaches, fouets de cabriolet, &c. &c. &c.

Eventails à satin, de à pied, de mécanique formant casse-tête, corbeilles ovalaires, paniers de, tables de toilette de, boîtes à ouvrage, de à gants, de à mouchoirs, flacons de poche, carnets et souvenirs aux vues de Paris et lorgnettes des conditions de Napoléon, cigarres, porte-papier, nécessaires de Napoléon, Bagnettes, tabatières, presses, étoiles, rasoirs, canifs, ciseaux, éponges, jouets d'enfants divers, de mécaniques, poupées, boîtes à bonbons, plans de Paris avec la fortification, peignes à dessus à percé, pour leur mécanique et dont M. Normandin a seul le droit de vente, brosse à habit, à cheveux, de à peau, de à dents, de à ongles, à frictions, peignes pour tenir les cheveux [illegible]

Parfumerie, d'agde [illegible] Violet, eaux de Cologne [illegible] vinaigre pour la toilette, poudre de riz, de de palais, crème de Pe [illegible] &c. &c. &c.

Perruques, toupets, tours, queues, frisettes grecques, bandeaux, crêpe, dans tulle, d'un genre tout nouveau.

A vendre un grand assortiment de parfumeries, et Messieurs les coiffeurs trouveront pour cheveux et fournitures de perruques, tout ce qu'ils pourront désirer à des prix modérés.

19 nov—10 — JEAN NORMANDIN, frère.

A LA VILLE DE PARIS,

Magasin de confiance.

A. BARBAUD, coiffeur parfumeur, arrivant de Paris par le Taglioni, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs qu'il fera l'ouverture de son magasin encoignure Royale et Orléans, Mardi prochain le secret du coiffure [illegible]

Objets pour dames.

Grand choix de petits bonnets de satin, cols, manchettes brodés, fleurs, plumes, oiseaux de paradis pour coiffure et chapeaux, perles pour coiffure et bijouterie, savon, épingles pour coiffure pour manchettes, et pour collerettes, boutons pour manchettes, broches, bracelets, St Espré, épingles, bijouterie pour deuil, bourses brodées or et argent, en perles et en soie, gants en peau et en filet, mitaines et cordelières, jarretières, épingles pour gants, boîtes à gants, foulards pour le cou, épingles, couronnes, corbeilles chapelles en satin brodé, éventails, bagues, brosses, nécessaires garnis, boîtes à ouvrage et à mouchoirs, coffres d'ébène garnis et non garnis, boîtes à musique, corbeilles de mariage, étuis à aiguilles, corbeilles, miroirs, tirés pour grelots, ciseaux, rouleaux à papier, porte-plumes [illegible] en argent, etc.

Objets pour hommes.

Cannes, chapeaux, épées, cols, cravates longues et carrées satin uni, de et brodé, de broche, de velours, de cachemire, gants, chaussettes soie pour bal, bretelles, jarretières, [illegible] chemises de toile et batiste, de couleur, jabots, manchettes.

Jolis jouets d'enfants avec ataque et sans mécanique, coupe pour [illegible] gants de, casquettes de [illegible]

[illegible] et dans un mois de temps approuvé par la [illegible] pourra ni, pour ce faire, et oisir Peltier, [illegible] parfumerie fine, des premières maisons de Paris, de Monpelas, Bernier, Maillé, parfumeurs brevetés des Cours Royales de France, d'Angleterre et de Russie.

Postiches, faux queues, tours, bandeaux, frisettes, clotides, toupets, perruques, &c.

Barbaud prévient les dames qu'il continuera de donner des leçons de coiffure comme les années précédentes, et fera ses efforts pour conserver l'estime et la confiance que l'on lui a accordée jusqu'à ce jour. 15 nov

AU CHOIX DE NOUVEAUTÉS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public que pendant son séjour à Paris, il n'a rien négligé pour avoir l'avantage d'offrir un assortiment complet d'articles de toilette riches et recherchés, tels que: chemises, cravates, foulards, cols, gants, bourses, corbeilles, sachets, ornements pour coiffures, [illegible] beaux modèles, carnets de bals, épingles, [illegible]

[illegible] THEODORE Coiffeur. 15 n

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et qui est une seule séance, le Dr. Achille LION, dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend qu'aux six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche.

NOUVELLE MUSIQUE.

DERNIÈREMENT reçu et à vendre par le soussigné: Musique nouvelle pour piano, violon, flûte, cornet à piston, romances avec accompagnement de piano et de guitare; mélodies de Schubert, Fresh. Bo-danse et Meerbeer, et cordes fraîches de Naples pour violon, basse, contrebasse, guitare et harpe. — T. E. BENOIT, Encoig. Chartres et Jefferson. 20 nov

MAGASINAGE—Le soussigné est prêt à recevoir en magasinage dans ses vastes entrepôts, à l'épreuve du feu, situés à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, toute espèce de produits et marchandises. Pour les conditions s'adresser à CHARLES BYRNE, 5 nov — 166, Tchoupitoulas.

CHAUX havre d'Angleterre pour l'usage des habitants tout tirée, à vendre par CHARLES CLEGG, 11, rue de Chartres. 12 nov

VICTOR BOUMAUX offre à vendre en débarquement des navires Amiable et Moscow, de Bordeaux,

310 caisses cornes, prunes, abricots, poires et prunes mirabelles, à l'eau de vie, liqueurs très douce.

60 caisses liqueurs assorties,

50 do do 24 pots, prunes sèches

4 do do 24 do figues conservées

31 do do fruits conservés, fraises, framboises, cerises etc., etc.

EN MAGASIN.

100 paniers de 12 et 24 demi-bouteilles vin de Champagne, grand mousseux 1e qualité.

100 demi pipes et 50 barils eau de vie 1ère et 2e preuves.

Toile d'emballage, cordages de toutes grosseurs, vins blancs par caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, vin blanc etc., etc. 10 nov

COUVERTURES DE MONTPELLIER.

50 Balles 3 points, 10 do 6, 7, 8, 9, 11 et 12 points, 2 do 3 points couvertures blanches,

200 caisses kirschenwasser et zwitschenwasser, Vins de Bordeaux, Chaussettes et bas en grande quantité, 60 pipes Cognac de la marque de Pellevoisin aîné & Co, 100 paniers de champagne, 5000 boîtes et 1/2 boîtes sardines de J. Colin, à vendre par BLANCHARD, LIMER & Co. 25 nov

EN débarquement du navire CRÉOLE et à vendre à des termes très modérés

24 barriques vin rouge, Blanquefort 1839 et Montferrand, qualité supérieure,

20 barriques vin rouge St Estephe 1839,

6 demi barriques vin blanc haut sauterne, 1re qualité,

27 barils vinaigre,

26 [illegible] eau de vie, cognac vieux, 3e et 4e P.,

100 caisses vin blanc sauterne,

2400 caisses vin rouge St-Julien, St Estephe, Margaux, &c,

20 caisses liqueurs assorties,

30 caisses absynthe,

60 caisses fruits à l'eau-de-vie (très fins), prunes et abricots,

4 caisses sardines à l'huile,

4 caisses petits pois.

26 nov — HERBAULT frères, 79, rue Bienville

MUSCADE—25 barils gouvernement No. 1, en débarquement du brick Dante de Bréhant [illegible] à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 26 nov

HUILE de graine de Lin de qualité supérieure, en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 26 nov

SALSEPAREILLE.—10 balles en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 47, rue Bienville. 26 nov

FER—60 tonneaux fer de Suède en débarquement de la barque J. H. Adams, à vendre par SCHMIDT & Co. 29, rue Bienville. 19 nov

POELES—Une grande quantité de forme à la mode, à vendre en magasin, et posés à réquisition, à vendre par W. A. RYAN, 66, Chartres. 19 nov

CHEMISES—400 douz. dernièrement reçues, formant un assortiment complet de pur fil, devant en fil de lin, à vendre par L A LEVY, 30, rue de la Douane. 26 n

MONTRES ET BIJOUTERIE.

LES soussignés, importeurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand supplément d'articles nouveaux, consistant en;

MONTRES—De M. J. Tobias, Blunde! et autres, des principaux fabricants, en or et en argent, échappement à ancres et superbes Lépines; dito de chasse, garanties justes.

BELLE BIJOUTERIE—En diamants et autres pierres précieuses; ornemens pour le cou, topaze, rubis, et autres pierres; bracelets, épinglettes, porte crayons en or, lunettes montées en or et argent, dés, médaillons, cassolettes &c.

ARGENTERIE—Gobelets, cuillères et fourchettes; couverts de dessert, cuillères à potages et à ragout, &c. garantis argent pur.

MARCHANDISES DE FANTAISIE—Nécessaires pour hommes et femmes; canifs et rasoirs de Rodgers, cuirs métalliques à rasoir, supérieurs.

On remonte les diamants et autres pierres et l'on exécute et répare toute espèce d'ouvrage de joaillerie dans le goût le plus exquis. — HYDE & GOODRICH, 14, rue de Chartres. 16 nov

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés à des prix très modérés.

400 barils raisins verts de Malaga, garantis en bon état.

450 caisses raisins secs M. R. — VALETON & co, Encoignure Royale et Douane. 19 n

SALAISONS de Marseille—30 caisses capres, 30 do cornichons; 10 do anchois, 10 do à l'huile; 10 do olives farcies; 10 de thon mariné, récemment reçus et à vendre par VALETON & co, Encoignure Royale et Douane. 25 n

SUCRE ET CAFÉ—300 boucauts sucre blanc de la Havane; 300 sacs café do; 100 do de Rio do en magasin, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co, 28, Vieille Levée. 20 n

BŒUF et Porc—100 barils porc mess, 300 barils bœuf mess, prime, désossé et d'habitation, dernièrement inspectés et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 27 nov — 61, rue Gravier.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.

M. R. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public toute espèce de garantie dans sa profession.

Conditions: Pour les vendeurs 1 pr. ct., pour les acheteurs 1 1/4 pour cent net sur les commissions. 1 oct

TRAITES à 60 jours sur Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, no 53 Magasins. 30 nov

AMANDES—400 sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

1000 BARILS sucre de la raffinerie de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier.

[illegible] LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 26 n

LE soussigné vient de recevoir par le navire [illegible] venant du Havre, les articles suivants [illegible] Draps noir [illegible] couleurs assorties [illegible] cachemir satin noir uni, de do à dessins [illegible] à la dernière mode; do do blanc, do do [illegible] de do couleurs et castor, différentes couleurs [illegible] paletots, drap [illegible] pour paletot habits drap noir dernière mode, lévites de do; paletots drap castor et autres; de do de chamois, &c., propriétaires occitées, en drap noir et couleur; gilets couleur, croisés, de do à schall, de do cachemire couleurs assorties, de soie noirs à dessins; de satin noir uni; de do brodés, de soie couleurs, pour soirée; saloperie [illegible] blanc, tricot élastique; chaussettes soie noir, de do blanc; do de couleur, cravates satin noir, échappes satin noir uni et gros grain; cravates soie noir couleurs dernière mode; cols velours noir; chapeaux soie noir, de do bleu navy américain, dernière mode; schakos d'artilleurs; chapeaux d'officier; chemises toile blanche; de parcelle de glands de manteaux, soie noir, gants soie couleur; de do noir; boutons pour habits de chasse, dorés, argentés et bronze; étuis de cigares cuir, sachets satin noir et blanc, brodés avec fleurs; garnitures de schakos de sergent artilleur; de do caporal artilleur; épaulettes laine et or pour sergent.

11 nov — L. A. BARBARIN, 58 rue Chartres.

LES soussignés annoncent au public et à leurs habitués que leur sieur E. Cordeviolle est de retour de France avec un bel assortiment de marchandises et d'habillements en nouveau goût et du dernier genre, pour la ville et pour soirée. Ils invitent Messieurs les amateurs et le public en général à visiter leurs nouveautés:

Manteaux pour hommes et pour dames

Paletots, redingottes et habits de toutes couleurs,

Pantalons satin noir, uni et façonné,

do de en couleur,

Caleçons de coton tricot à corsets

Gilets de cachemir français et de l'Inde,

do de soie,

do de velours, cachemir,

do de velours et satin broché pour soirée

Cravattes et écharpes, satin broché

do do do brodé.

Gants Jouvain, noir, blanc et paille,

Chapeaux [illegible]

[illegible] parapluies, soie d'Italie à cendre, corsets sans couture, pour dames, à vendre en gros et en détail, par — E. CORDEVIOLLE & LACROIX, 10 nov — 123 rue de Chartres.

PALETOTS! PALETOTS! PALETOTS!

LES soussignés viennent de recevoir par le navire St Lion, un grand assortiment de Paletots confectionnés dans le genre le plus fashionable consistant en

Paletots de drap uni et façonné, ouatés, doublés en soie et en lustring,

Do. drap pilote et castor, bon marché,

Gilets cachemir, velour et satin d'un goût exquis,

Robes de chambre soie et cachemir,

Cravattes et écharpes superbes soie et cachemire,

Gants chevreaux 1re. qualité, de toutes couleurs, bretelles, &c &c.

AUSSI:

Drap cachemir pour satin [illegible]

Do bleu anglais et couleurs diverses,

Drap nouveaux et satin, pour pantalon,

[illegible]

[illegible] diagonale, trente ombré sable bleu et marron

Satin [illegible] pour gilets

[illegible]

A vendre à des prix très réduits pour du comptant par

20 oct — V. DECAUX & NOEL, 66, Chartres, encoignure Conti.

REÇU par le navire Rabseon du Havre et à vendre par les soussignés;

Cotons rouges unis et croisé pour rideaux,

Do chasses à barres satinées

Do do unis

Do bleus à barres satinées

[illegible] unis

Mouchoirs batiste en pièces et à ourlet,

Do imitation batiste imprimés,

Do do do blancs,

Plusieurs caisses parapluies et ombrelles, [illegible] Plusieurs autres articles de saison.

18 sep — LORNE & FROIS, 21 rue Chartres.

HABILLEMENTS FRANÇAIS.

BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 86, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment on ne peut plus nouveau, sera vendu à très bon prix et se compose de:

Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, pilote et castor, pantalons, nouveautés et casimir noir, manteaux, gilets de cachemire, velours, satin blanc et uni, chemises, cravattes, bretelles, gants, foulards, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, manteaux de soie, souliers de bal, bottes fines à waterproof etc., etc., et un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.

Ayant l'habitude de donner leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent à ne peut plus être que et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs confections sont des plus élégantes et des plus fashionables.

CHAPEAUX de soie français par caisses de $30 à $48 la douzaine.

Drap Batard [illegible] BATAILLE & BIGEY, 86, Chartres.

AU Magasin au comptant de D. E. Mccarty, rue Bourbon no. 226, les articles suivants reçus par les derniers arrivages du Havre et de New York.

Indiennes à mouche rouge, bleue et chamois,

do do bleue et gris dessins tapisseries,

Indienne de Mulhouse, jolis dessins colombines,

Mousseline de laine nouveaux dessins colombines,

Mousseline do unie couleurs assorties en 3/4 et 6/4,

Mousseline de laine crêponnée, nouvel article,

do do autre unis en 3/4 et 6/4,

Balzarine couleurs assorties étoffe pour [illegible]

[illegible]

[illegible] couleurs assorties,

[illegible] noir et blanc,

[illegible]

[illegible] couleurs, [illegible]

Parapluies [illegible] bleu à lancer [illegible] et broches,

Bas soie noire, de [illegible]

Bas à jours, en coton, fil, Ecosse et soie pour enfans,

Gants chevreaux pour hommes, dames et fillettes,

Gants et [illegible]

Cravates satin, de [illegible]

Casimir jaspé, et cotonnade française,

Bretelles élastiques pour hommes et bambins,

Cols gauffrés pour dames et fillettes,

do brodés et garnis en valenciennes,

Dentelles, malines et valenciennes noires et blanches,

Franges en soie de toutes hauteurs, bourses et

Cordelières en soie, chapeaux et tours de tête pour dames.

Bonnets, cotonnade, cotons écrus et blancs 3/4 7/8 4/4 et 6/4,

Flanelle blanche et rouge,

Molleton écru et blanc,

Bas et chaussettes anglaises,

Couvertures de laine 6, 8 et 10 points.

Véritables et imitation Madras, pièces et en coul. &c &c.

11 nov

SHAWLS etc.—Les soussignés ont dernièrement reçu par les navires Memphis et Natchez et offrent aux dames un bel assortiment de shawls dans les prix de $6 à $80 la pièce; cet assortiment se compose en partie de Shawls de satin unis et de couleurs à la mode, de do dessins, de do de à dessins, de do de velour, [illegible] de soie noire unie et à dessins, [illegible] AUSSI—[illegible] de satin noir à la mode, une petite facture, de do de couleur changeantes, un grand assortiment de do de soie rayée mousseline de laine croisée à bon marché. Shawls et mouchoirs de Prusse, à vendre en gros et en détail par — E. D. HYDE & co, 12 rue de Chartres. 20 oct

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.

J. P. FREEMAN & Co, encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.

Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses. 1 octobre

REÇU par les navires Taglioni, Columbiana et Severn et à vendre par le soussigné.

1000 châles divers genres, tout soie brochés, soie et laine, Indou, cachemire, imitation cachemire brodés soie, tartans écossais, damassés, &c.

10 caisses indiennes françaises, Malhouse et Rouen,

6 caisses mousseline de laine, nouveaux dessins,

2 caisses crêpes Rachel,

1 caisse mousseline écossaise,

2 caisses Napolitaines imprimées,

2 caisses châles Angora,

1 caisse mouchoirs de batiste unis, ourlés à jour, à rivières,

6 caisses imitation Madras,

1 " dentelles fil,

1 " de coton.

200 douzaines bretelles assorties,

2 caisses parapluies et ombrelles de soie,

1 " rubans et soieries pour modes,

2 " vrai Madras,

200 écharpes et voilettes,

1 caisse mouchoirs pour dames,

20 " chapeaux de soie pour hommes,

AUSSI:

200 paniers vin de Champagne, supérieur, garanti,

2 caisses Eau de Cologne, 1re qualité.

18 nov — FRED. BONIS, 30, Vieille-Levée.

A VENDRE par les soussignés, reçus par le navire Etna, capitaine Alberti, de Bordeaux:

400 barriques vin rouge,

40 do vin rouge supérieur,

47 caisses absinthe,

75 caisses vin Frontignan,

100 caisses liqueurs fines,

10 caisses contenant 24 paniers anisette,

9 caisses sardines,

6 caisses fruits au naturel,

1 caisse contenant 72 boîtes cèpes à l'huile,

4 caisses contenant petits pois,

6 caisses Kirsch,

100 caisses fruits à l'eau de vie,

100 caisses vin rouge,

2 caisses contenant tableaux,

2 malles habillements confectionnés,

1 malle parapluies,

1 caisse chaussettes et bas de coton,

1 caisse mouchoirs foulards et cravates.

J. & L. GARNIER.

Par la Zampa, capitaine Demingue, de [illegible]

14 caisses petits pois,

20 caisses sardines à l'huile,

4 caisses baignoires en zinc,

20 caisses fruits au naturel.

16 nov — J. & L. GARNIER.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Taglioni et Louis XIV du Havre:

Cotonnades françaises, indiennes nouvelles,

Chaussons français, bas d'enfants,

Bretelles coton et élastique, caleçons cotons,

Mousseline laine, mitaines à filets coton et soie,

Mouchoirs façon Madras, parapluies assortis,

Pommades fines, crème de Perse,

Eau de Cologne qualité supérieure,

Chapeaux de soie, &c. &c. &c., le tout sera vendu à très bas prix. — FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 9 nov — 26, rue St. Louis.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques de poumon, en ont fait un remède par excellence.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles etc. dont comme par enchantement à son usage, en un mot, les méd cins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Maytin, pharmacien, rue de Chartres No. 171. — 26 fev

FRUITS de Malaga, tels que raisins sec et vert, citrons, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 30 n

CIGARES de la Havane de toutes espèces en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 nov

CIGARES—51,000 cigares de la Havane en boîte cigaretires en débarquement du steamship Alabama, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 n

SUCRE et cigares.—50 caisses sucre blanc et brun et 40,000 cigares en débarquement du brick Uncas à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 n

PORTE crayons en or—Une facture anglaise de dessins nouveaux dernièrement reçue à vendre par HYDE & GOODRICH, 14 rue de Chartres. 30 n

AUX horlogers.—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de fournitures d'horloger de belle qualité. — HYDE & GOODRICH, 15 Chartres. 30 n

COUTELLERIE de Rodgers et Sons, en rasoirs en caisses, couteaux de poche à 1, 2 et 3 lames, ciseaux de toutes dimensions, aussi nécessaires et toilette des manufactures d'Angleterre à vendre à bas prix en gros et en détail par HYDE & GOODRICH, 14 rue Chartres. 30 n

FRUITS—400 barils raisins vert de Malaga;

40 jarres do do;

400 boîtes raisins secs MR;

100 demi boîtes do;

60 tambours figues;

5 caisses prunes en paniers,

4 barils raisins secs de Corinthe;

4 balles amandes;

4 do noix

Tout nouvellement reçu et à vendre par VALETON & Co, 24 nov — encoig. Royale et Douane.

No. 273

BY BI [illegible]

Daily Pa[illegible] Country P[illegible] in adv[illegible]

POR SA[illegible]

GUILD'S PATE[illegible]

THE undersigned [illegible]

FOR SALE by the [illegible]

TO PLANTERS [illegible]

THE subscriber has [illegible]